

GAGNANT POUR LE QUÉBEC. GAGNANT POUR LA PLANÈTE.

Plan pour une
économie
verte 2030



PLAN DE
MISE EN ŒUVRE
2021-2026



Demande de renseignements

<http://environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp>

Pour consulter le document

<https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/plan-economie-verte/>

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020
ISBN 978-2-550-88061-5 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

Plan pour une
économie
verte 2030



PLAN DE
MISE EN ŒUVRE
2021-2026

Message du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ministre responsable de la région de Laval



Le gouvernement du Québec s'est doté d'une politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques, le **Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030)**, afin de guider la transition climatique du Québec tout au long de la présente décennie. Ce plan vise à répondre aux aspirations légitimes de la population, des communautés autochtones, des organismes de la société civile et des entreprises en faveur d'une transition juste vers une économie sobre en carbone, résiliente, innovante et concurrentielle. Notre vision pour réussir cette transition climatique est de miser sur les forces du Québec, et en premier lieu sur son électricité propre.

À titre de coordonnateur de l'action climatique à l'échelle gouvernementale, j'ai le plaisir de présenter le plan de mise en œuvre couvrant la période 2021-2026 du **PEV 2030**.

La réalisation des actions prévues à ce plan de mise en œuvre relèvera de plusieurs ministères et organismes en fonction de leur mission respective. Je tiens à remercier mes collègues du Conseil des ministres ainsi que les dirigeantes et dirigeants des organismes gouvernementaux concernés pour leur apport à ce plan ambitieux. Avec les mesures concrètes que nous avons retenues à la suite d'une vaste réflexion collective, nous placerons le Québec sur une trajectoire cohérente avec nos objectifs de transition climatique de 2030.

Le Plan de mise en œuvre 2021-2026 sera évolutif. Il sera mis à jour annuellement afin de tenir compte du contexte socioéconomique, de l'évolution des habitudes de vie, de l'urgence climatique, du niveau d'engagement de nos partenaires canadiens et internationaux, des nouvelles technologies disponibles et de l'évolution de nos connaissances sur le climat. Ces mises à jour constitueront autant d'occasions d'ajuster les mesures mises en place, d'en ajouter de nouvelles et de réviser le cadre financier qui y est attaché.

Alors que le Québec fait face à une grave crise sanitaire, il s'agit d'un moment charnière pour innover, bâtir une économie durable et compétitive et améliorer nos milieux de vie. La transition climatique contribuera à la relance économique du Québec et le Plan de mise en œuvre 2021-2026 aidera à la création d'emplois et au soutien à des filières d'avenir.

Le plan n'aurait pu voir le jour sans la collaboration de plusieurs membres de la société québécoise. Avec elles, avec eux et avec le soutien de mes collègues ministres, je sollicite à nouveau l'appui des citoyennes et des citoyens du Québec pour accomplir le grand virage que ce plan implique. Réussir la transition climatique passera par un ensemble de mesures concertées et cohérentes au cours des prochaines années. Je remercie à l'avance tous ceux et celles qui y contribueront, aux côtés du gouvernement du Québec, dans une action à la fois volontaire et déterminante.

A handwritten signature in blue ink that reads "Benoît Charette".

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ministre responsable de la région de Laval,

Benoît Charette

TABLE DES MATIÈRES

Message du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ministre responsable de la région de Laval IV

INTRODUCTION..... 1

LES PRINCIPALES ACTIONS

1. L'ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 8

1.1 Les transports 8

1.2 Les industries 13

1.3 Les bâtiments 15

1.4 Les autres secteurs 17

2. CONSTRUIRE L'ÉCONOMIE DE DEMAIN 18

2.1 Devenir leader dans la production d'hydrogène vert et de bioénergies..... 18

2.2 Créer de la richesse grâce aux filières stratégiques
de l'électrification des transports 20

2.3 L'innovation au cœur de l'économie de demain 21

3. S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES..... 22

4. CRÉER UN ENVIRONNEMENT PRÉVISIBLE PROPICE À LA TRANSITION CLIMATIQUE ET ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES 24

IMPACTS ESTIMÉS SUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN 2030..... 26

TABLEAU SYNTHÈSE DES PRINCIPALES ACTIONS DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2021-2026 27

COMPARAISON DU CADRE FINANCIER DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2021-2026 AVEC LE CADRE FINANCIER PRÉSENTÉ DANS LE BUDGET 2020-2021 33

SIX PROJETS STRUCTURANTS DE TRANSPORT COLLECTIF ÉLECTRIQUE 34



INTRODUCTION

Avec le **Plan pour une économie verte 2030**, le gouvernement réitère l'engagement du Québec de réduire de 37,5 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, par rapport au niveau de 1990.

La vision gouvernementale est claire : il s'agit de faire de la lutte contre les changements climatiques un levier majeur de développement économique et de rayonnement international.

Cette vision s'appuie sur l'électrification de l'économie québécoise, particulièrement en transport, sur le développement des autres ressources énergétiques renouvelables du Québec ainsi que sur l'émergence de filières économiques d'avenir et créatrices d'emplois de qualité. En déployant cette vision, le gouvernement entend également rendre la société québécoise plus résiliente face aux changements climatiques.

La mise en œuvre du **Plan pour une économie verte 2030**

Avec le Plan de mise en œuvre 2021-2026, le gouvernement rend publiques différentes actions concrètes qu’il mettra en place au cours des cinq prochaines années dans le cadre du **Plan pour une économie verte 2030**.

Cette planification comprend des actions engagées dès maintenant ainsi que des initiatives à plus long terme pour lesquelles le gouvernement jette les premières bases. Certaines actions contribueront rapidement à la lutte contre les changements climatiques, alors que d’autres produiront des effets plus tard – le but étant de réunir les conditions grâce auxquelles des réductions soutenues des émissions de gaz à effet de serre et des progrès significatifs en adaptation pourront être réalisés dans l’avenir.

Plusieurs des actions engagées contribueront aussi directement à la relance de l’économie.

Le contenu du Plan de mise en œuvre 2021-2026

Le Plan de mise en œuvre 2021-2026 s’articule en cinq axes reflétant la structure du **Plan pour une économie verte 2030**. Les actions concrètes qu’il comprend se déclinent sous le chapeau de 30 objectifs et 51 mesures¹. Il présente également une projection des réductions d’émissions de gaz à effet de serre attendues en 2030 dans les différents secteurs émetteurs, ainsi qu’un tableau présentant les actions de façon simplifiée, certaines actions y ayant été agrégées.

Le présent document comprend également un tableau comparant le cadre financier du Plan de mise en œuvre 2021-2026 avec le cadre financier présenté dans le Budget 2020-2021 ainsi qu’une présentation des principaux projets structurants de transport collectif électrique.

Une approche flexible et pragmatique

Le Plan de mise en œuvre 2021-2026 est le premier plan quinquennal mettant en œuvre le **Plan pour une économie verte 2030**.

Le plan quinquennal sera réévalué annuellement et couvrira systématiquement les cinq années suivantes, ce qui permettra de bénéficier d’une approche à la fois prévisible, flexible et pragmatique.

À chaque réévaluation, le gouvernement tiendra compte des résultats obtenus ainsi que des plus récentes données disponibles concernant notamment les émissions de gaz à effet de serre, l’évolution du climat, les connaissances scientifiques, le contexte économique, l’adhésion de la population et les innovations technologiques.

1. Pour un tableau détaillé présentant les 30 objectifs et les 51 mesures du Plan de mise en œuvre 2021-2026, veuillez consulter le site du gouvernement du Québec.

Un premier cadre financier de 6,7 milliards de dollars sur 5 ans

Le Plan de mise en œuvre 2021-2026 s'appuie sur un premier cadre financier comprenant des dépenses totales de 6,7 milliards de dollars sur cinq ans².

Les actions de ce plan sont financées par des revenus provenant principalement du Fonds d'électrification et de changements climatiques³ ainsi que de crédits budgétaires additionnels.

Des ressources bonifiées

Ce cadre financier représente une bonification de 967 millions de dollars, au bénéfice de la lutte contre les changements climatiques, depuis le budget 2020-2021⁴. Ces sommes additionnelles proviennent principalement d'une révision à la hausse des revenus anticipés du marché du carbone ainsi que d'un ajout de 300 millions de dollars⁵ aux deux premières années du plan dans le but de contribuer à une relance économique plus verte.

Le gouvernement démontre ainsi l'importance de miser sur les actions contribuant à l'électrification et à la lutte contre les changements climatiques malgré le contexte économique actuel.

D'autres contributions

À ce cadre financier d'une ampleur inégalée s'ajouteront des investissements en infrastructures de plusieurs milliards de dollars prévus dans le cadre du Plan québécois des infrastructures, les efforts engagés par le gouvernement pour réduire ses propres émissions de gaz à effet de serre ainsi que des actions placées sous la responsabilité directe d'Hydro-Québec, d'Investissement Québec et d'autres organismes gouvernementaux. D'autres interventions de divers ministères et organismes contribueront également à l'atteinte des cibles et objectifs du **Plan pour une économie verte 2030**, par exemple à travers la Politique énergétique 2030, le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques et la Politique de mobilité durable 2030, de même que certaines ententes fédérales-provinciales.

2. Le Plan de mise en œuvre 2021-2026 couvre la période allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2026, et le cadre financier présente les dépenses sur cette période. Cependant, certaines actions réalisées durant les cinq années du plan entraîneront des dépenses additionnelles en dehors de cette période.

3. Le Fonds d'électrification et de changements climatiques est un fonds spécial entièrement consacré à la lutte contre les changements climatiques dans lequel l'intégralité des revenus issus du marché du carbone est versée. D'autres sources alimentent également le fonds, dont des contributions du gouvernement fédéral issues du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone.

4. Consulter la page 33 afin d'y trouver la comparaison du cadre financier du Plan de mise en œuvre 2021-2026 avec le cadre financier présenté dans le budget 2020-2021.

5. Le point sur la situation économique et financière de novembre 2020 (www.finances.gouv.qc.ca/MAJ2020/documents/AUTFR-lepointNov2020.pdf).

TABEAU 1

Cadre financier lié au Plan de mise en œuvre 2021-2026
(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
Atténuer les changements climatiques	917	948	1 041	1 108	1 125	5 139
Construire l'économie de demain	152	31	31	67	119	401
Renforcer la résilience du Québec aux impacts des changements climatiques	48	78	90	94	74	384
Créer un environnement prévisible propice à la transition climatique ⁽¹⁾	6	17	23	23	18	87
Accélérer le développement des connaissances nécessaires pour guider la transition ⁽¹⁾	7	11	11	12	15	56
Actions du Plan de mise en œuvre 2021-2026	1 131	1 085	1 196	1 305	1 351	6 067
Gouvernance et expertise	28	28	30	30	31	146
Dépenses liées aux actions résiduelles du PACC 2013-2020	196	164	74	6	1	441
Dépenses totales	1 355	1 276	1 299	1 340	1 382	6 654

(1) : Ces deux axes sont regroupés dans l'axe 4 qui figure à la page 24 de ce document.

Notes : Les projections financières seront revues annuellement.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

PACC 2013-2020 : Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques

L'exemplarité de l'État québécois et la contribution de tous

L'État québécois jouera le rôle de leader qui lui revient.

Des mesures majeures seront engagées pour permettre à l'État de réduire ses propres émissions de gaz à effet de serre⁶. Le gouvernement donnera l'exemple afin d'inciter l'ensemble de la société à bâtir une économie verte et prospère à l'horizon 2030.

La contribution attendue du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral s'est engagé à mettre « en place un plan qui permettra de surpasser les objectifs climatiques du Canada pour 2030⁷ ». Le gouvernement du Québec s'attend ainsi à une contribution financière substantielle du gouvernement fédéral à la lutte contre les changements climatiques, dans le respect des choix et des orientations du Québec.

6. Les gestes visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'État seront financés en dehors du cadre financier du Plan de mise en œuvre 2021-2026.

7. Gouvernement du Canada, *Un Canada plus fort et plus résilient*, Discours du Trône ouvrant la deuxième session de la quarante-troisième législature du Canada, 23 septembre 2020.

La participation de l'ensemble de la société

Les municipalités, les communautés autochtones, les entreprises et tous les citoyens seront également invités à se joindre au grand chantier ouvert par le gouvernement. En particulier, toutes les municipalités sont invitées à se doter d'un plan de lutte contre les changements climatiques complémentaire au **Plan pour une économie verte 2030**.

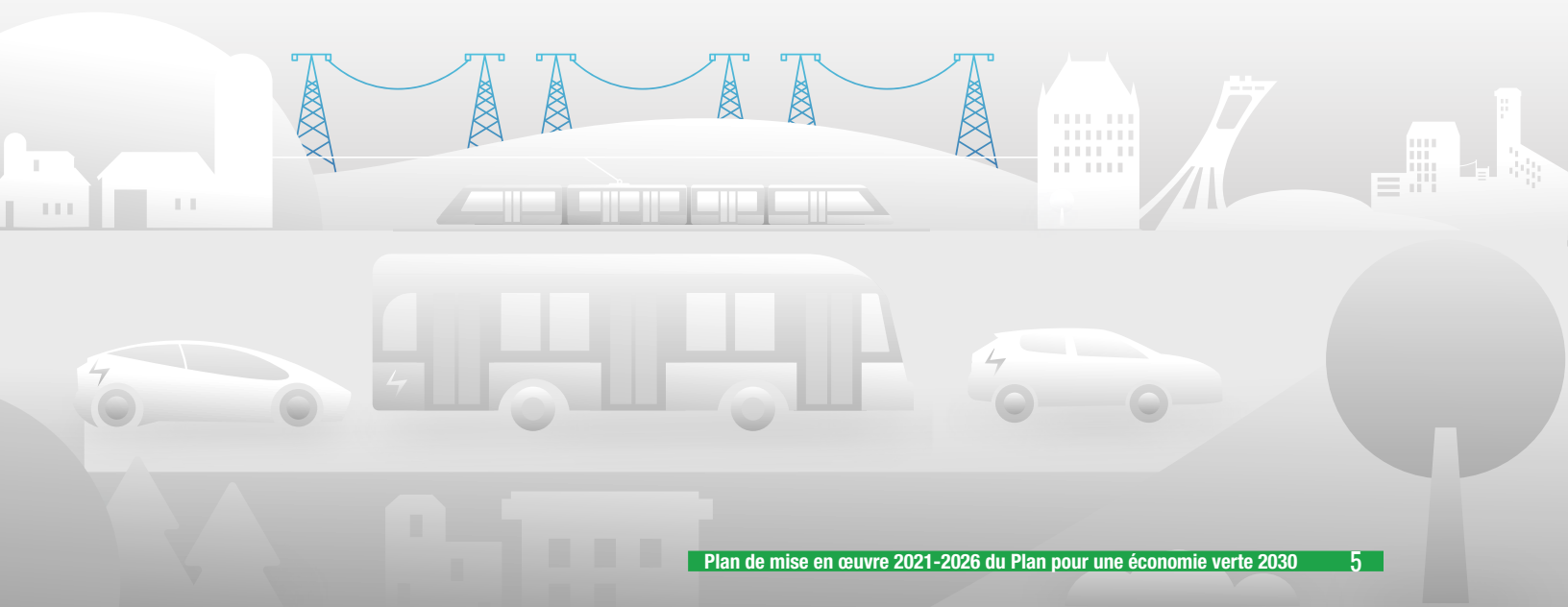
La participation de l'ensemble de la société est en effet essentielle pour atteindre les objectifs ambitieux proposés aux Québécois.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre

Selon les prévisions les plus récentes⁸, on estime que sans la poursuite des efforts actuels et la mise en œuvre de nouvelles mesures, les émissions de gaz à effet de serre au Québec se chiffraient à 83 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2030. L'atteinte de la cible de réduction de 37,5 % par rapport au niveau de 1990 pourrait ainsi représenter un effort de diminution de 29 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2030⁹.

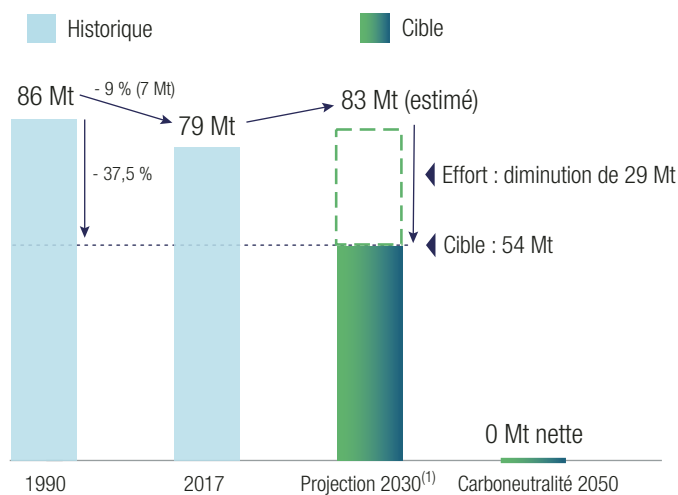
8. En date de février 2020; voir le fascicule du ministère des Finances du Québec intitulé *Bâtir une économie verte – Budget 2020-2021*.

9. En 1990, les émissions totales de gaz à effet de serre au Québec étaient de 86 millions de tonnes.



GRAPHIQUE 1

Efforts estimés nécessaires pour atteindre la cible de 2030
(en millions de tonnes équivalent CO₂, sauf indication contraire)



Notes : Les estimations ont été réalisées selon les informations disponibles en février 2020.

Pour plus de détails sur la projection des émissions en 2030 en l'absence d'actions additionnelles, voir le fascicule du ministère des Finances du Québec intitulé Bâtir une économie verte – Budget 2020-2021, p. 11.

- (1) Ce scénario de projection des émissions de gaz à effet de serre est fondé sur les données économiques réelles de 2017 à 2019 et sur la prévision économique du budget 2020-2021 pour les années suivantes. Il exclut les effets du marché du carbone et des mesures du Plan de mise en œuvre 2021-2026 du **Plan pour une économie verte 2030**. Ce scénario de projection tient compte de plusieurs facteurs, tels que l'évolution des technologies, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'évolution prévue des prix dans l'économie.

Sources : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ministère des Finances du Québec.

Les réductions attendues

Il est estimé que les actions du Plan de mise œuvre 2021-2026, y compris l'impact du marché du carbone, permettront des réductions de 12,4 millions de tonnes équivalent CO₂¹⁰ en territoire québécois d'ici 2030, soit 42 % de l'effort potentiel requis¹¹.

Il s'agit d'un point de départ. Les réductions seront croissantes avec les années, grâce entre autres à l'ajout de nouvelles actions ou à la bonification de celles déjà prévues, aux développements technologiques et à l'évolution des habitudes de vie.

De plus, ces réductions ne tiennent pas compte d'initiatives additionnelles qui pourront provenir d'autres acteurs comme le gouvernement fédéral et le milieu municipal.

Des retombées économiques

Les dépenses prévues dans le Plan de mise en œuvre 2021-2026 ne favoriseront pas seulement la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation du Québec, mais auront aussi un effet bénéfique sur l'activité économique.

D'ici 2030, le gouvernement estime que cet ambitieux projet d'électrification et de lutte contre les changements climatiques devrait ajouter 2,2 milliards de dollars au PIB du Québec en termes réels. Il devrait également créer plus de 15 500 emplois¹². À ces retombées s'ajoutent celles d'investissements additionnels qui soutiendront le développement des filières stratégiques de l'économie de demain, telles que la filière des batteries et celle de l'hydrogène vert.

10. Consulter la page 26 pour prendre connaissance des impacts estimés du **Plan pour une économie verte 2030** sur la réduction des émissions de GES en 2030.

11. Ces estimations s'appuient sur des hypothèses auxquelles sont associés des risques qui pourraient influencer les résultats des simulations, dont une évolution différente de l'économie et des données climatiques, des prix, des avancées technologiques et de l'adhésion de la population. Les estimations sont également obtenues avec l'hypothèse notamment que les investissements dans la lutte contre les changements climatiques se poursuivent sur la période 2026-2030, selon des paramètres semblables à ceux présentés pour la période 2021-2026.

12. Les estimations sont également obtenues avec l'hypothèse notamment que les investissements dans la lutte contre les changements climatiques se poursuivent sur la période 2026-2030, selon des paramètres semblables à ceux présentés pour la période 2021-2026.



LES PRINCIPALES ACTIONS

1.

L'ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

1.1

Les transports

En lançant un grand chantier d'électrification des transports, le gouvernement met en place les conditions favorables au développement du transport collectif et au virage vers les véhicules électriques des citoyens comme des entreprises. Il le fait en s'assurant de maximiser les retombées pour l'économie québécoise.

Le Plan de mise en œuvre 2021-2026 prévoit 3,6 milliards de dollars pour le secteur des transports, auxquels s'ajouteront des investissements majeurs dans le cadre du Plan québécois des infrastructures, notamment pour le transport collectif, ainsi que la contribution de partenaires, tels que la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ Infra), Hydro-Québec, Investissement Québec, les sociétés de transport en commun et le gouvernement fédéral.



L'électrification du transport collectif et la bonification de l'offre

Le gouvernement vise à développer et à bonifier l'offre en transport collectif, à la fois par l'appui à l'électrification, par la réalisation de grands projets structurants et par une amélioration des services déjà offerts à la population.

Des investissements majeurs dans le Plan québécois des infrastructures pour le transport collectif

Le développement du transport collectif repose sur les investissements en infrastructures, planifiés sur une longue période.

Dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2020-2030, le gouvernement attribue au secteur du transport collectif une enveloppe sans précédent de 15,8 milliards de dollars. Une part importante de ces investissements est prévue pour la bonification du parc d'infrastructures. D'ailleurs, le Plan québécois des infrastructures réserve davantage de fonds aux nouveaux projets de transport collectif qu'à ceux du réseau routier¹³.

En plus de la réalisation en cours du Réseau express métropolitain et de la prolongation de la ligne bleue du métro de Montréal, le gouvernement planifie ou étudie six projets visant l'implantation de systèmes structurants de transports collectifs électriques dans les régions urbaines à Québec, à Montréal, à Longueuil, à Chambly – Saint-Jean-sur-Richelieu, à Laval et à Gatineau¹⁴.

À terme, la réalisation de l'ensemble des projets en transport collectif, dont ceux à l'étude, pourrait représenter un investissement estimé à 43,8 milliards de dollars en incluant la participation éventuelle de partenaires financiers.

Pour la première fois, le gouvernement projette d'équilibrer les investissements entre le transport collectif et le réseau routier¹⁵.

Un appui aux sociétés de transport pour une utilisation accrue du transport collectif

En même temps qu'il investit pour préparer l'avenir, le gouvernement soutient dès maintenant l'offre de transport collectif.

En plus des autres aides financières offertes aux sociétés de transport collectif, le gouvernement prévoit, via le Plan de mise en œuvre 2021-2026, un montant de 1,3 milliard de dollars pour leur financement. Ce soutien vise le maintien, l'amélioration et le développement des équipements et des infrastructures de transport en commun.

13. 10,4 milliards de dollars sont prévus pour la bonification du parc d'infrastructures en transport collectif comparativement à 4,5 milliards de dollars dans le transport routier. Ces montants ne comprennent pas les sommes prévues dans l'enveloppe centrale. Pour plus de détails, voir Gouvernement du Québec, *Budget des dépenses 2020-2021 (vol. 7) – Plan québécois des infrastructures 2020-2030*, p. A13.

14. Consulter la page 34 pour prendre connaissance des six projets structurants de transport collectif électrique.

15. Pour plus de détails, voir Gouvernement du Québec, *Budget des dépenses 2020-2021 (vol. 7) – Plan québécois des infrastructures 2020-2030*, p. A.8 et A.9.

L'électrification des autobus urbains

Le gouvernement poursuivra l'électrification des autobus urbains.

Le Plan de mise en œuvre 2021-2026 prévoit une dépense de 217 millions de dollars pour le financement des investissements requis.

Pour soutenir les sociétés de transport en commun, les programmes d'aide aux immobilisations seront bonifiés, en cohérence avec l'arrivée sur le marché d'autobus urbains électriques québécois. En parallèle, des efforts porteront à court terme sur l'infrastructure requise, dont l'adaptation ou la construction des garages, ainsi que sur les infrastructures de recharge pour préparer l'arrivée de ces autobus.

À compter de 2025, tous les nouveaux véhicules acquis par les sociétés de transport en commun et bénéficiant d'une subvention gouvernementale seront des véhicules électriques. D'ici là, un exercice sera mené dans le but de faire un suivi des besoins des sociétés de transport en commun.

L'électrification des autobus scolaires

Dans le cadre du Plan de mise en œuvre 2021-2026, le gouvernement accélère également l'électrification des autobus scolaires et y consacrera 350 millions de dollars afin d'assurer une transition rapide avec les transporteurs.

Le gouvernement pérennisera le programme existant d'incitatifs à l'achat d'autobus scolaires électriques et l'ajustera afin de couvrir notamment les infrastructures de recharge.

Les allocations pour les autobus scolaires au diesel seront abolies progressivement. Ainsi, la subvention de compensation du diesel pour les transporteurs disparaîtra à partir de 2022. De façon coordonnée avec l'abolition de ces allocations, le gouvernement mettra en place un programme d'aide à l'exploitation d'autobus électriques.

Le gouvernement déploiera également des mesures additionnelles afin de s'assurer que le remplacement des autobus au diesel en fin de vie se fait par des modèles électriques québécois le plus rapidement possible.

L'électrification des véhicules légers

D'ici 2026, le gouvernement consacrera un peu plus de 1,3 milliard de dollars à l'électrification des véhicules légers.

Il maintient ainsi le rabais à l'achat, offert par l'intermédiaire du programme Roulez vert, afin de contrer l'une des barrières actuelles à l'électrification des véhicules légers.

Le gouvernement s'assure aussi que les autres obstacles à l'électrification des véhicules légers seront rapidement surmontés. Les conditions seront alors en place pour permettre une accélération de l'achat des véhicules électriques par les particuliers et les entreprises.

De plus, le soutien à l'achat de bornes privées comme l'installation de bornes publiques constituent une occasion de croissance pour les entreprises québécoises qui les fabriquent. Ces mesures contribueront directement à la relance de l'activité économique.

Le rabais à l'achat de véhicules électriques et à l'installation de bornes de recharge (Roulez vert)

Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement consacrera l'essentiel des sommes visant l'électrification des véhicules légers au programme Roulez vert.

À cet égard, le gouvernement annonce que, jusqu'au 31 mars 2022, il maintiendra à 8 000 \$ le rabais maximal octroyé à l'achat de véhicules électriques, dans le cadre du programme. Pour la période postérieure au 31 mars 2022, ce rabais pourra être réajusté en fonction de l'évolution du marché ainsi que des autres incitatifs disponibles.

Les sommes prévues au programme Roulez vert permettront également de poursuivre l'octroi de rabais pour l'installation de bornes à domicile, au travail et pour les bâtiments à logements multiples.

L'État donnera l'exemple

Afin de donner l'exemple, le gouvernement du Québec accélérera le rythme d'électrification de son parc de véhicules légers d'ici 2030.

Le gouvernement vise à électrifier 100 % des automobiles, des fourgonnettes, des minifourgonnettes et des véhicules utilitaires sport (VUS) utilisés par les ministères, certains organismes gouvernementaux, le réseau de la santé et des services sociaux ainsi que le réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Le gouvernement vise également à électrifier 25 % du parc de camionnettes de ces mêmes entités à l'horizon 2030.

Le gouvernement accélérera également le rythme d'installation de bornes de recharge dans ses propres édifices.

L'accélération de l'installation des bornes de recharge publiques

En plus des bornes financées dans le cadre du programme Roulez vert, le gouvernement consacrera 13,1 millions de dollars à l'installation de bornes sur rue ainsi que sur les aires de service, haltes routières, villages-relais et sites stratégiques le long des routes afin d'assurer une couverture optimale du territoire et des besoins.

Le développement du Circuit électrique

Hydro-Québec, pour sa part, intensifiera le déploiement de son réseau de bornes publiques, le Circuit électrique. Le nombre de bornes rapides prévues sur le Circuit électrique pourra atteindre 2 500 d'ici 2030, en fonction de l'évolution technologique et de la progression des ventes de véhicules électriques.

De plus, en milieu urbain, et en concertation avec les municipalités, Hydro-Québec planifiera le déploiement de nouvelles bornes standards en ciblant les centres-villes. Hydro-Québec lancera ainsi, à l'intention des municipalités du Québec, un programme visant à subventionner jusqu'à 4 500 bornes standards publiques d'ici 2028. L'aide financière pourra atteindre jusqu'à 12 000 \$ par borne.

La disponibilité de véhicules électriques pour répondre à la demande

Afin d'assurer la disponibilité de véhicules électriques pour répondre à la demande, le gouvernement augmentera les exigences de la norme sur les véhicules zéro émission (VZE), afin d'inciter les constructeurs automobiles à offrir un plus grand nombre de modèles et de véhicules au Québec.

L'électrification des camions

Dans le cadre du Plan de mise en œuvre 2021-2026, le gouvernement consacrera 225 millions de dollars à des programmes favorisant notamment l'électrification des camions et des parcs de véhicules commerciaux.

Alors qu'une croissance des achats en ligne est observée, et dans un contexte où plusieurs entreprises se constituent actuellement un parc de camions de livraison, l'électrification des camions, par le recours à des fournisseurs du domaine présents au Québec, représente une occasion de contribuer à la relance.

L'aide offerte

Afin d'accélérer l'électrification des parcs de camions privés, le gouvernement continuera de financer une part du surcoût à l'achat.

Ce financement sera bonifié dans le cadre du programme Écocamionnage de façon à faciliter l'acquisition de nouveaux modèles de camions électriques maintenant disponibles sur le marché.

Le gouvernement poursuivra également l'accompagnement et la formation offerts aux exploitants de parcs de camions ou d'autres véhicules commerciaux par le programme Transportez vert. Un soutien pour l'acquisition et l'installation de bornes de recharge rapides répondant aux besoins des gestionnaires de parcs de véhicules est également offert dans le cadre de ce programme.

Développer l'offre de camions électriques

Afin de s'assurer que les constructeurs développent une offre de camions électriques au Québec, le gouvernement prévoit également se doter d'une norme véhicule zéro émission (VZE) pour véhicules lourds, à l'exemple de la Californie.

L'État donnera l'exemple

Pour sa propre flotte de camions lourds, le gouvernement donnera l'exemple, afin d'être une vitrine technologique dans l'utilisation de ces véhicules, mais également afin de soutenir les filières présentes au Québec.

Le gouvernement procédera à un recensement de l'offre relativement aux produits disponibles à court et à moyen terme pour l'ensemble des catégories de véhicules lourds de son parc. À la suite de cette analyse, et selon la disponibilité des camions électriques, il se fixera, au cours de l'année 2021, une cible d'électrification à l'horizon 2030. Partout où la disponibilité et les spécificités techniques seront au rendez-vous, il fera l'acquisition d'un véhicule électrique.

Hydro-Québec et la Société des alcools du Québec adopteront une approche similaire et électrifieront le plus rapidement possible leurs propres parcs de camions.

En parallèle, le gouvernement réalisera des projets-pilotes d'acquisition de camions électriques afin de s'assurer que les véhicules sélectionnés sont éprouvés.

Un recours accru aux biocarburants

Le gouvernement compte adopter une réglementation concernant le volume minimal de carburants renouvelables dans l'essence et le carburant diesel, qui pourrait atteindre une proportion de 15 % dans l'essence et de 10 % dans le carburant diesel à l'horizon 2030. Ceci contribuera à réduire encore davantage les émissions de gaz à effet de serre du secteur, tout en réduisant la consommation de produits pétroliers.

1.2 LES INDUSTRIES

Avec le Plan de mise en œuvre 2021-2026, le gouvernement engage un ensemble d'initiatives pour favoriser les investissements dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ce qui rendra les industries québécoises plus sobres en carbone, tout en étant plus compétitives.

Au total, le gouvernement consacrera 768 millions de dollars à ce secteur.

Le marché du carbone

Le marché du carbone continuera de jouer un rôle majeur comme incitatif à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur industriel. Le gouvernement en révisera certaines règles, afin de stimuler les investissements verts tout en maintenant la compétitivité des entreprises.

La révision des règles d'allocations gratuites

Les règles encadrant les allocations gratuites pour les grands émetteurs industriels seront revues à compter de 2024 pour assurer une contribution du secteur industriel à l'atteinte de la cible de réduction au Québec, tout en favorisant l'investissement vert et le maintien de la compétitivité du secteur.

Les allocations gratuites octroyées aux entreprises admissibles seront réduites mais, en contrepartie, le gouvernement mettra en place un mécanisme selon lequel une partie des revenus du marché du carbone découlant de cette réduction sera attribuée aux entreprises visées.

Ces sommes devront, pour l'essentiel, être utilisées par les entreprises visées pour leurs projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette approche novatrice stimulera l'investissement, soutiendra la transition des entreprises visées et offrira une prévisibilité sans précédent en matière d'aides financières disponibles.

Une mesure transitoire

Le Plan de mise en œuvre réserve 48 millions de dollars pour une mesure d'aide visant la décarbonisation du secteur industriel québécois. Cette mesure transitoire entrera en vigueur avant la modification réglementaire relative aux allocations gratuites.

Cette somme, mise à la disposition des grands émetteurs de gaz à effet de serre, leur permettra de réaliser dès maintenant des projets de réduction de leurs émissions.

Un soutien aux projets d'investissement dans des créneaux porteurs

Le gouvernement soutiendra dès maintenant des investissements dans des créneaux industriels porteurs avec l'appel à projets Défi GES, doté de ressources de 90 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

Des appels à projets seront lancés pour soutenir des initiatives nécessitant des investissements plus élevés que ce qui est actuellement possible dans le cadre des programmes existants.

La bonification de programmes existants

Dans le cadre du Plan de mise en œuvre 2021-2026, le gouvernement réserve 603 millions de dollars pour le financement et la bonification de programmes existants, soit ÉcoPerformance, Biomasse forestière résiduelle et Technoclimat¹⁶.

- ▶ Les critères d'admissibilité du programme ÉcoPerformance sont revus pour permettre une plus grande admissibilité, notamment pour la réalisation de projets industriels de grande envergure et les conversions vers l'électricité, entre autres pour les producteurs en serre.
- ▶ Le programme Biomasse forestière résiduelle est quant à lui élargi dans le but de rendre admissibles des projets visant une plus grande diversité de bioénergies. Il sera d'ailleurs renommé Bioénergies.
- ▶ Le programme Technoclimat est également bonifié pour élargir l'admissibilité des projets à faible empreinte carbone.

La recherche, le développement et la mise à l'essai de technologies de rupture

Le gouvernement soutiendra également la recherche et le développement dans le secteur industriel et la mise à l'essai de technologies de rupture alors que 25 millions de dollars y seront consacrés.

Un accompagnement personnalisé : le Groupe d'intervention GES

Le gouvernement mettra en même temps sur un accompagnement personnalisé afin de guider les grandes entreprises industrielles dans ce processus. Ainsi, un groupe d'intervention sera formé pour offrir ce service d'accompagnement personnalisé et adapté.

Les activités de ce groupe bénéficieront d'un financement de 2 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

16. À noter que ces trois programmes sont également offerts aux secteurs institutionnel et commercial.

L'appui d'Investissement Québec

En plus des actions prévues dans le cadre du Plan de mise en œuvre 2021-2026, Investissement Québec et le ministère de l'Économie et de l'Innovation inciteront les entreprises à saisir les occasions technologiques que représentent l'électrification et la lutte contre les changements climatiques en leur apportant un soutien financier pour les projets les plus porteurs.

1.3 LES BÂTIMENTS

À l'horizon 2030, le gouvernement vise à réduire de 50 % par rapport au niveau de 1990 les émissions de gaz à effet de serre liées au chauffage des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels.

Le Plan de mise en œuvre 2021-2026 prévoit un ensemble d'initiatives visant à rendre les bâtiments plus sobres en carbone et plus efficaces énergétiquement, entre autres des efforts majeurs à l'égard des émissions provenant de la chauffe des bâtiments. Cela se fera par la réduction de la demande énergétique, notamment grâce à l'efficacité énergétique, ainsi que par la conversion vers les énergies renouvelables. Des actions viseront aussi à ce que les bâtiments soient mieux construits, avec des matériaux à faible empreinte carbone, par exemple le bois.

Au total, le Plan de mise en œuvre 2021-2026 prévoit des ressources de 571 millions de dollars pour ces interventions.

Une complémentarité optimale des réseaux électrique et gazier

Pour atteindre l'objectif qu'il s'est fixé, le gouvernement s'appuie sur une démarche globale et équilibrée, fondée notamment sur une complémentarité optimale des réseaux électrique et gazier.

Une approche novatrice

Le gouvernement innove en demandant à Hydro-Québec et à Énergir de proposer conjointement les meilleurs moyens de réduire la part du carbone dans la chauffe des bâtiments au meilleur coût, pour les clients comme pour l'ensemble de la collectivité.

Les actions qui seront retenues par le gouvernement permettront la conversion partielle de la chauffe principale des bâtiments, du gaz naturel vers l'électricité et la biénergie (électricité et gaz naturel) – en tenant compte des impacts éventuels sur les tarifs. Une enveloppe de 125 millions de dollars est réservée pour financer des actions en ce sens.

Les actions incluront également des mesures d'efficacité énergétique et de réduction de la demande énergétique, la conversion du mazout vers l'électricité ainsi que le verdissement à long terme du gaz naturel par le biais du gaz naturel renouvelable.

La conversion du mazout vers l'électricité ou vers d'autres énergies renouvelables

Le Plan de mise en œuvre 2021-2026 prévoit 248 millions de dollars pour appuyer, entre autres, la conversion du mazout vers l'électricité ou d'autres énergies renouvelables.

Dans le secteur résidentiel, la conversion des systèmes de chauffage au mazout vers l'électricité ou d'autres énergies renouvelables sera soutenue dans le cadre du programme Chauffez vert¹⁷.

Dans les secteurs commercial et institutionnel, la conversion des systèmes de chauffage au mazout vers l'électricité ou d'autres énergies renouvelables sera appuyée dans le cadre du programme ÉcoPerformance – volet bâtiments¹⁸.

L'efficacité énergétique

Des efforts supplémentaires sont prévus dans le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023, qui est prolongé jusqu'en 2026.

Dans la prochaine année, le gouvernement optimisera le plan en tenant compte des cibles énergétiques et des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre à atteindre, en cohérence avec les principes du **Plan pour une économie verte 2030**.

En parallèle, Hydro-Québec s'engage à doubler son objectif actuel en matière d'efficacité énergétique, en le portant à 800 GWh par année dès 2021.

Une meilleure efficacité énergétique passe également par des bâtiments mieux construits. Le Code de construction du Québec sera bonifié pour renforcer les normes d'efficacité énergétique applicables aux bâtiments.

La récupération et la valorisation de la chaleur

Le Plan de mise en œuvre 2021-2026 prévoit 75 millions de dollars pour soutenir la réalisation de projets visant la récupération et la valorisation de la chaleur. À cette somme s'ajoutera un financement de la part du gouvernement fédéral.

17. Les systèmes au propane sont également admissibles.

18. Les projets d'efficacité énergétique sont également soutenus dans le cadre du programme ÉcoPerformance.

L'État donnera l'exemple

Pour l'ensemble de son parc immobilier, le gouvernement vise une réduction de 60 % de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, par rapport au niveau de 1990. Cette cible est plus exigeante que l'objectif visé pour l'ensemble du secteur des bâtiments.

De plus, pour tout nouveau bâtiment public, et outre des exigences déjà en place en matière de performance énergétique exemplaire, le chauffage principal devra être alimenté à l'électricité ou à d'autres énergies renouvelables. Cette obligation s'appliquera notamment à la nouvelle génération d'écoles primaires et secondaires, et aux maisons des aînés.

1.4 LES AUTRES SECTEURS

Le Plan de mise en œuvre 2021-2026 prévoit en outre un certain nombre d'initiatives concernant la production agricole, la gestion des matières résiduelles, les milieux naturels et la production électrique.

Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement consacrera 173 millions de dollars à l'atténuation des changements climatiques dans ces domaines.

Parmi les actions prévues, on trouve par exemple :

- ▶ 14 millions de dollars pour un soutien à l'électrification de la production agricole par l'extension du réseau triphasé, ce qui permettra d'y raccorder un nombre accru de fermes;
- ▶ Des investissements importants pour la construction d'installations de compostage et de biométhanisation¹⁹, complémentaires à la mise en œuvre de la Stratégie de valorisation de la matière organique;
- ▶ 88 millions de dollars pour des actions visant le boisement et le reboisement des forêts publiques et privées;
- ▶ 25 millions de dollars pour l'accompagnement des communautés hors réseau dans la planification et la mise en œuvre de projets d'énergie renouvelable, en cohérence avec les initiatives d'Hydro-Québec auprès des clients encore desservis par des réseaux autonomes produisant le plus souvent leur énergie au moyen de groupes diesel.

19. Cette action réalisée durant les cinq années du plan entraînera des dépenses de 60 M\$ qui sont prévues en dehors de la période 2021-2026.

2.

CONSTRUIRE L'ÉCONOMIE DE DEMAIN

Avec le Plan de mise en œuvre 2021-2026, le gouvernement entame la construction de l'économie de demain, une économie plus verte, plus prospère et plus résiliente. Le gouvernement déploiera ainsi un ensemble de stratégies afin de favoriser l'émergence de nouvelles entreprises dans des domaines stratégiques, fondées sur des technologies et des savoir-faire innovants.

Le Plan de mise en œuvre 2021-2026 réserve 401 millions de dollars pour y contribuer.

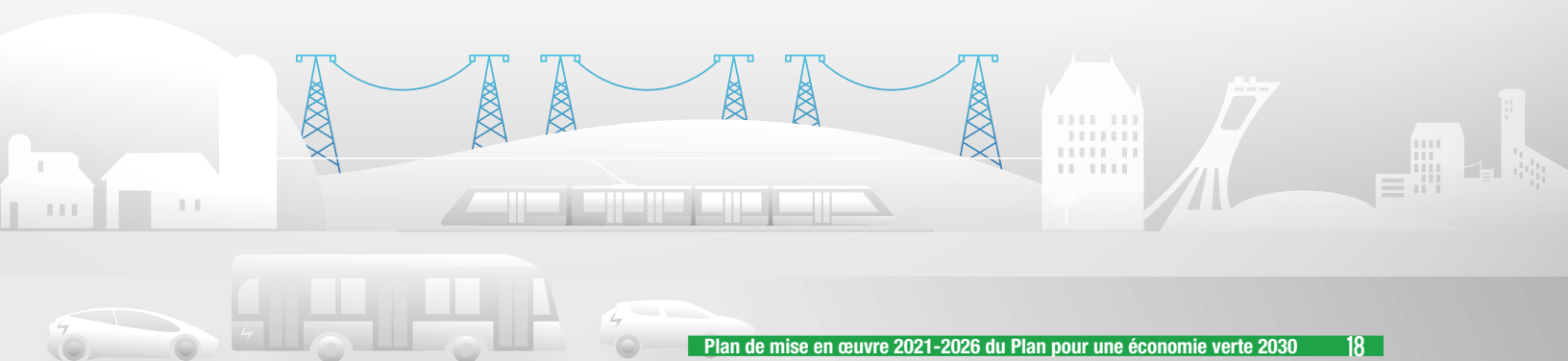
2.1 Devenir leader dans la production d'hydrogène vert et de bioénergies

Le recours aux bioénergies et aux énergies de l'avenir, comme l'hydrogène vert, est essentiel pour atteindre les cibles ambitieuses que se fixe le gouvernement en matière de lutte contre les changements climatiques. Leur production accrue est en même temps une occasion de développement économique à saisir.

Une première stratégie de l'hydrogène vert et des bioénergies

Le gouvernement du Québec proposera, à l'automne 2021, la première stratégie québécoise de l'hydrogène vert et des bioénergies. Dès le printemps 2021, une démarche de consultation de tous les partenaires concernés sera lancée.

La stratégie visera à lever les barrières à la consommation et à la production locales ainsi qu'à déterminer les conditions favorisant le développement de ces filières. Elle contribuera à créer un environnement d'affaires propice afin de favoriser, à court terme, l'établissement d'une masse critique



de projets qui permettront de stabiliser la confiance des investisseurs pour un déploiement compétitif des filières liées à l'hydrogène vert comme aux bioénergies.

Par cette stratégie, le Québec soutiendra la mise en place de vitrines technologiques dans des applications industrielles, en chimie verte, en mobilité et en stockage.

Il est estimé que la mise en œuvre de cette stratégie pourrait entraîner une réduction importante des émissions de gaz à effet de serre, contribuant ainsi à l'atteinte de la cible québécoise de 37,5 %, tout en ayant un fort potentiel de création de richesse.

Des actions immédiates prévues dans le Plan de mise en œuvre 2021-2026

Dès maintenant, le gouvernement prévoit un ensemble d'actions visant le développement des bioénergies et l'innovation en lien avec l'hydrogène vert.

- ▶ Le gouvernement consacrera 213 millions de dollars à des initiatives ciblées concernant la production et la distribution de gaz naturel renouvelable. Cette somme sera affectée au nouveau Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable, à son injection ou à sa connexion au réseau de distribution de gaz naturel.
- ▶ Une somme de 30 millions de dollars sera réservée pour soutenir l'innovation dans le domaine des bioénergies, dans le cadre du programme Technoclimat.
- ▶ Une somme de 15 millions de dollars sera réservée à l'innovation dans la filière de l'hydrogène vert, disponible également par le biais du programme Technoclimat, notamment pour le lancement de projets-pilotes dans le secteur industriel et dans celui des transports lourds.

Simultanément, le gouvernement révisera la réglementation encadrant l'injection de gaz naturel renouvelable dans le réseau, de façon à porter à 10 % le seuil minimal à l'horizon 2030 et à favoriser la consommation locale du gaz naturel renouvelable produit au Québec.

2.2

Créer de la richesse grâce aux filières stratégiques de l'électrification des transports

Le grand chantier de l'électrification des transports ouvert par le gouvernement représente une occasion exceptionnelle de croissance économique et de développement pour toutes les industries qui y seront liées.

Une stratégie concernant les batteries et la production de véhicules électriques

Le gouvernement déploiera la Stratégie québécoise de développement de la filière batterie, qui se décline en trois volets :

- ▶ Exploiter et transformer les minéraux du territoire québécois pour fabriquer des composants de batteries, comme des anodes et des cathodes;
- ▶ Produire des véhicules commerciaux à motorisation électrique;
- ▶ Développer le recyclage des batteries grâce aux technologies québécoises d'avant-garde.

Des investissements de plusieurs milliards de dollars pourraient découler de cette stratégie qui sera mise en œuvre par Investissement Québec et le ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Le Plan de mise en œuvre 2021-2026 prévoit 50 millions de dollars pour soutenir de nouveaux projets mobilisateurs favorisant les produits innovants dans l'industrie des véhicules électriques et le recyclage de batteries. Il s'agit d'une stratégie évolutive et d'autres mesures s'ajouteront au cours des prochains mois.

Le gouvernement interviendra également dans le cadre du Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025. Dans ce plan, il établit des actions concrètes favorisant l'essor de chaînes de valeur des minéraux critiques et stratégiques, dont le lithium.

Un soutien aux fournisseurs québécois de véhicules électriques

Dans le cadre de la Stratégie québécoise de développement de la filière batterie, le gouvernement accompagnera notamment la croissance des joueurs présents dans le domaine de l'électrification des transports afin de répondre aux objectifs d'électrification du Québec.

Un appui à la fabrication de camions et d'autobus

Les interventions viseront notamment à intensifier le soutien aux projets de l'industrie québécoise des véhicules électriques commerciaux, par exemple les fournisseurs et constructeurs de camions, d'autobus scolaires et d'autobus urbains électriques, mais également ceux d'autres véhicules comme les navires ou les aéronefs.

Plus spécifiquement, les interventions viseront entre autres la conception de nouveaux véhicules électriques ou de composants innovants et distinctifs, la démonstration et la mise en valeur de l'efficacité

des solutions électriques québécoises ainsi que le renforcement des chaînes d'approvisionnement et de l'expertise de la main-d'oeuvre.

Elles pourront être réalisées par l'entremise des programmes existants ou de nouvelles mesures qui pourront s'ajouter dans les prochains mois.

Ces efforts visant le développement de l'offre seront arrimés à ceux visant à accroître la demande de ces véhicules. Cet arrimage offrira un marché plus prévisible aux fabricants québécois, tout en ouvrant la porte à de nouveaux fournisseurs capables de garantir un contenu québécois. Il s'agit d'une condition essentielle pour accélérer la croissance de cette industrie.

2.3

L'innovation au cœur de l'économie de demain

Dans le cadre du Plan de mise en œuvre 2021-2026, le gouvernement consacrera 59 millions de dollars à l'émergence de technologies de réduction d'émissions de gaz à effet de serre tout au long de la chaîne d'innovation.

Une part importante de ces ressources servira à appuyer l'émergence de technologies de réduction des émissions de gaz à effet de serre par le programme Technoclimat.



3.

S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Avec le Plan de mise en œuvre 2021-2026, le gouvernement amorce une démarche d'adaptation structurée, mettant l'accent sur la prévention et sur la prise en compte du climat futur, en ciblant les risques majeurs auxquels le Québec pourrait faire face, en particulier ceux liés aux températures plus élevées, à la fonte du pergélisol, aux inondations ainsi qu'à l'érosion et à la submersion côtières.

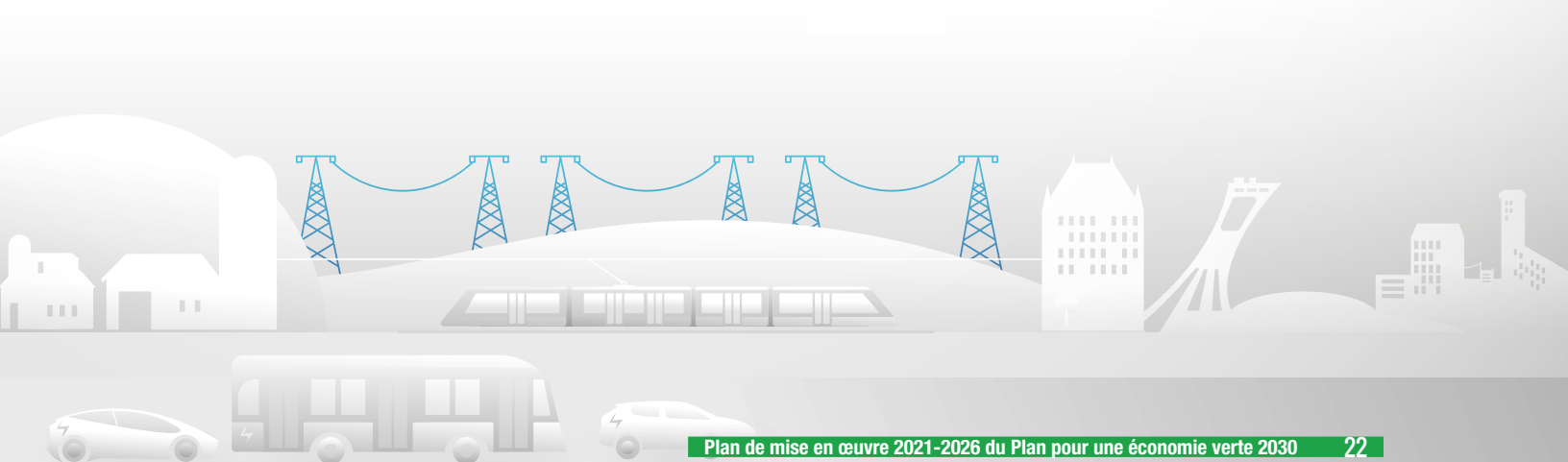
Il soutiendra notamment les municipalités dans la réalisation d'analyses de risques et de plans d'adaptation.

Avec le Plan de mise en œuvre 2021-2026, le gouvernement consacre 384 millions de dollars à différentes actions d'adaptation visant prioritairement la protection de la santé, le maintien de la qualité de vie et la sécurité des communautés québécoises, avec une attention particulière à l'égard des communautés nordiques. À cette somme s'ajoutera une contribution du gouvernement fédéral.

La cartographie et l'analyse des risques

Le Plan de mise en œuvre 2021-2026 prévoit 47 millions de dollars qui serviront au développement et à la diffusion de cartographies des différents risques actuels et futurs, ainsi qu'à des analyses de risques.

Ces investissements sont des préalables essentiels à une action efficace.



Des mesures concrètes pour s'adapter aux risques et les prévenir

Des ressources importantes seront réservées à l'implantation de mesures concrètes pour que le Québec puisse s'adapter aux risques liés au climat futur et les prévenir. En particulier :

- ▶ 90 millions de dollars sont prévus pour soutenir les municipalités dans l'implantation des solutions d'adaptation relatives aux risques liés à la chaleur et aux inondations urbaines dues aux fortes pluies. Ces sommes permettront en particulier le verdissement des milieux de vie, par exemple la construction de toits verts, l'aménagement de ruelles vertes ou la plantation d'arbres;
- ▶ 97 millions de dollars sont aussi prévus pour planifier et implanter des solutions d'adaptation face aux inondations. Ces mesures appuieront notamment la mise en œuvre de la Politique québécoise de sécurité civile et du Plan de protection du territoire face aux inondations;
- ▶ 76 millions de dollars seront investis pour prévenir les risques liés à l'érosion et à la submersion côtières et aux glissements de terrain en implantant des solutions d'adaptation à cet égard. L'objectif est de soutenir de manière intégrée les communautés côtières.

Des défis particuliers au Nord

Les vulnérabilités et les défis particuliers du Nord nécessitent la mise en place de mesures spécifiques pour assurer la qualité de vie des communautés qui y vivent. Au cours des cinq prochaines années, des ressources de 11 millions de dollars y seront allouées.

D'autres mesures prévues pour l'adaptation aux changements climatiques

Des mesures complémentaires seront également prévues dans le Plan de mise en œuvre 2021-2026 dans le but d'évaluer les risques des impacts des changements climatiques et d'instaurer des mesures d'adaptation pour les infrastructures publiques, pour la protection de la biodiversité et pour les secteurs économiques vulnérables. L'acquisition et la diffusion des connaissances nécessaires à l'adaptation aux changements climatiques seront également soutenues.

4.

CRÉER UN ENVIRONNEMENT PRÉVISIBLE PROPICE À LA TRANSITION CLIMATIQUE ET ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

Le Plan de mise en œuvre 2021-2026 prévoit un ensemble d'initiatives visant à créer un environnement prévisible et propice à la transition climatique ainsi qu'à accélérer le développement des connaissances nécessaires pour guider la transition.



Créer un environnement prévisible et propice à la transition climatique

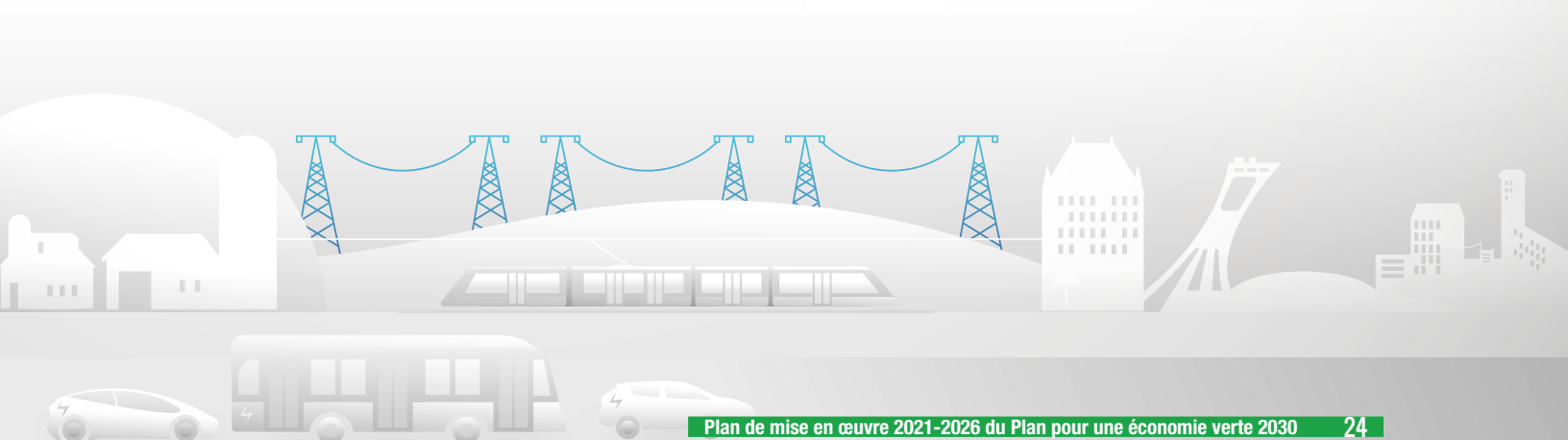
Avec le Plan de mise en œuvre 2021-2026, le gouvernement entend créer un contexte favorable pour que les citoyens, les communautés autochtones, les municipalités et les entreprises puissent contribuer à l'électrification et à la lutte contre les changements climatiques. Une somme de 87 millions de dollars est prévue à cet effet.

Une stratégie de mobilisation

Le gouvernement déploiera une stratégie de mobilisation en changements climatiques, visant les citoyens, les organisations et les communautés du Québec, et y consacrera 43,8 millions de dollars.

Des approches de communication et de mobilisation s'imposent pour mieux informer les citoyens, les organisations et les communautés sur les enjeux des changements climatiques et les sensibiliser aux solutions qui sont à leur portée.

Dans le but de catalyser l'action, des programmes de mobilisation seront mis en œuvre, dont la poursuite du programme Action-Climat Québec, pour appuyer les initiatives de la société civile.



Des initiatives multilatérales et le renforcement des partenariats stratégiques

Des ressources de 23 millions de dollars permettront d'appuyer les initiatives québécoises et multilatérales ainsi que de renforcer les partenariats stratégiques du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques sur les scènes canadienne et internationale. Des initiatives québécoises et multilatérales de coopération climatique internationale seront déployées pour appuyer les pays les plus vulnérables.

Un appui spécifique aux communautés autochtones

Un programme destiné aux communautés autochtones sera mis sur pied dans le but de soutenir la réalisation de projets de transition climatique à l'échelle communautaire et de renforcer les capacités locales. Ce programme contribuera à répondre aux besoins des Cris, des autres membres des Premières Nations et des Inuits de manière indépendante. En plus d'un soutien financier, les communautés bénéficieront d'un accompagnement.

Au cours des cinq prochaines années, 19,2 millions de dollars sont prévus pour soutenir les communautés autochtones dans leur action concernant les changements climatiques.

Accélérer le développement des connaissances nécessaires pour guider la transition

Afin de piloter efficacement la transition climatique du Québec, le gouvernement doit pouvoir compter sur des outils et une expertise de pointe pour comprendre le climat actuel, suivre son évolution et évaluer les impacts des changements climatiques sur la société québécoise.

Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement réservera 56 millions de dollars pour les principales actions permettant le développement et la diffusion des connaissances nécessaires pour guider la transition.

IMPACTS ESTIMÉS SUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN 2030²⁰

(en millions de tonnes équivalent
CO₂ et en pourcentage des réductions estimées)

	en Mt éq. CO ₂	en pourcentage
Transports	-5,1	42
Industriel ²¹	-5,0	41
Bâtiments	-1,7	13
Autres secteurs non couverts par le SPEDE ²²	-0,5	4
TOTAL	-12,4	100

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ministère des Finances du Québec.

20. Il s'agit des réductions estimées par rapport au niveau des émissions de GES projeté en 2030, sur la base des prévisions économiques et financières du budget 2020-2021. Les estimations sont obtenues avec l'hypothèse notamment que les investissements dans la lutte contre les changements climatiques se poursuivent sur la période 2026-2030, selon des paramètres semblables à ceux présentés pour la période 2021-2026.

21. Ce secteur inclut les émissions liées à la production et à la distribution d'électricité.

22. Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission.

TABLEAU SYNTHÈSE DES PRINCIPALES ACTIONS DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2021-2026

DÉPENSES PRÉVUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN POUR UNE ÉCONOMIE VERTE 2030 SUR LA PÉRIODE 2021-2026

Note : Ce tableau présente le contenu du Plan de mise en œuvre 2021-2026 (PMO 2021-2026) de façon simplifiée, certaines actions ayant été agrégées. Un tableau plus détaillé présentant la totalité des actions du PMO 2021-2026 est publié sur le site du gouvernement du Québec. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Axes, objectifs, mesures et actions	Information complémentaire	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Dépenses par action 2021-2026 (M\$)	Dépenses par mesure 2021-2026 (M\$)	Cibles
1. ATTÉNUER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES									
1.1 Réduire l'empreinte carbone de chaque mode de transport									
1.1.1 Électrifier le transport des personnes : véhicules légers, transport collectif et scolaire								-1 944,5	
Appuyer l'électrification des véhicules légers	Roulez vert - Rabais à l'achat, bornes résidentielles, au travail et multilogements	-252,4	-246,1	-299,2	-300,6	-195,1	-1 293,4		1,5 million de véhicules électriques en 2030, soit 30 % des véhicules automobiles légers sur les routes du Québec
	Taxis	-0,7	-1,0	-1,6	-3,2	-5,0	-11,5		
Élaborer et mettre en œuvre un plan de déploiement du réseau de bornes de recharge									En 2035, 100 % des ventes de véhicules automobiles sont des véhicules électriques et la vente de véhicules à essence est interdite.
Appuyer l'implantation de bornes	Sur rue et sur route ²³	-2,3	-2,3	-2,5	-2,7	-3,3	-13,1		40 % des taxis électrifiés en 2030
Renforcer la norme sur les véhicules zéro émission (VZE)		-	-	-	-	-	-		Jusqu'à 2 500 bornes rapides d'ici 2030 et 4 500 bornes standards d'ici 2028 (Hydro-Québec)
Appuyer l'électrification des autobus	Autobus urbains	-2,7	-16,2	-40,9	-67,9	-89,5	-217,2		À compter de 2025, tous les nouveaux véhicules acquis par les sociétés de transport en commun et bénéficiant d'une subvention gouvernementale seront des véhicules électriques. 55 % des autobus urbains électrifiés en 2030 65 % des autobus scolaires électrifiés en 2030
	Autobus scolaires	-131,6	-83,7	-35,4	-28,4	-70,9	-350,0		
	Autobus interurbains et privés	-3,4	-4,0	-15,6	-18,8	-17,5	-59,3		
Proposer une réglementation relativement au volume minimal de carburant renouvelable dans l'essence et le diesel		-	-	-	-	-	-		15 % d'éthanol dans l'essence et 10 % de diesel biosourcé dans le diesel en 2030

23. D'autres sommes sont consacrées à l'implantation de bornes de recharge. Elles sont comptabilisées dans l'action *Appuyer l'électrification des véhicules légers*.

Axes, objectifs, mesures et actions	Information complémentaire	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Dépenses par action 2021-2026 (M\$)	Dépenses par mesure 2021-2026 (M\$)	Cibles
1.1.2 Accroître l'utilisation des énergies renouvelables et l'efficacité dans le transport des marchandises								-264,6	
Appuyer l'électrification, l'efficacité et la conversion vers des carburants moins émetteurs de GES dans les secteurs ferroviaire, maritime et du camionnage	Écocamionnage	-28,7	-26,8	-31,0	-56,0	-57,5	-200,0		
	Transportez vert	-2,9	-5,4	-5,4	-5,4	-5,4	-24,5		
	Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire (PETMAF)	-3,0	-4,5	-7,6	-9,5	-15,5	-40,1		
Définir une norme sur les véhicules zéro émission (VZE) pour les véhicules lourds		-	-	-	-	-	-		
1.2. Transférer les déplacements vers des modes plus sobres en carbone									
1.2.1 Augmenter l'offre et promouvoir l'usage des transports collectif, actif et partagé et des transports ferroviaire et maritime								-1 383,3	Équilibrer les investissements entre le transport collectif et le réseau routier
Appui à des projets structurants de transport collectif électrique		-	-	-	-	-	-		
Accroître l'offre de services de transport collectif		-219,5	-287,5	-266,0	-281,3	-254,5	-1308,8		
Développer le transport actif en milieu urbanisé	Pistes cyclables en milieu urbain, vélos en libre-service, services de transport actif	-	-6,0	-18,0	-18,0	-18,0	-60,0		
Soutenir le développement de la mobilité partagée	Transport à la demande, mobilités partagées, autopartage en entreprise	-2,5	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-14,5		
1.3 Réduire et optimiser les déplacements									
1.3.1 Aménager le territoire pour réduire et optimiser les déplacements								-31,0	
Réhabiliter des terrains contaminés pour créer des conditions favorables à la densification	ClimatSol-Plus	-2,0	-5,0	-8,0	-8,0	-8,0	-31,0		
1.3.2 Encourager l'implantation de modes d'organisation du travail qui réduisent les déplacements								-5,0	
Appuyer les entreprises dans la mise en place du télétravail		-4,0	-1,0	-	-	-	-5,0		
1.4 Réduire les émissions de GES du secteur industriel tout en renforçant sa compétitivité									
1.4.1 Accompagner les entreprises du secteur industriel dans leurs plans de réduction d'émissions de GES et d'investissement								-50,0	100 % des grands émetteurs industriels ont réalisé une étude de potentiel technico-économique de leurs réductions d'émissions de GES, d'ici 2025.
Définir l'allocation gratuite post-2023, dans le cadre du SPEDE		-	-	-	-	-	-		
Mettre en place une mesure d'aide transitoire pour la décarbonisation du secteur industriel québécois		-5,0	-15,0	-14,0	-7,0	-7,0	-48,0		
Mettre en place un nouveau mécanisme d'appui à la décarbonisation pour les grands émetteurs en lien avec la diminution des allocations gratuites du SPEDE, dès 2024		-	-	-	-	-	-		
Instaurer un groupe d'intervention GES pour les grands émetteurs	Accompagnement personnalisé	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-2,0		

Axes, objectifs, mesures et actions	Information complémentaire	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Dépenses par action 2021-2026 (M\$)	Dépenses par mesure 2021-2026 (M\$)	Cibles
1.4.2 Appuyer l'efficacité et la conversion énergétiques, et l'optimisation des procédés en entreprise								-669,2	
Appuyer la réalisation de projets en efficacité énergétique et en conversion énergétique	ÉcoPerformance Industrie standard - 318,2 M\$ ÉcoPerformance Grands émetteurs - 185 M\$ Programme Bioénergies - 76 M\$	-108,3	-97,0	-106,6	-120,0	-147,3	-579,2		
Lancer un défi GES pour les grands émetteurs industriels (appel à projets)		-14,7	-21,0	-21,0	-17,0	-16,3	-90,0		
1.5 Appuyer l'émergence de solutions de réduction d'émissions de GES									
1.5.1 Développer des technologies d'avenir et de rupture								-48,7	
Soutenir la R&D dans le secteur industriel	Technoclimat – Grande industrie	-11,4	-	-	-5,0	-7,3	-23,7		
Soutenir la R&D et à la mise à l'essai de technologies de rupture pour réduire les émissions des procédés industriels ou séquestrer chimiquement ou géologiquement le carbone		-10,0	-5,0	-5,0	-5,0	-	-25,0		
1.6 Réduire les émissions de GES des bâtiments et utiliser l'énergie plus efficacement									
1.6.1 Maximiser l'utilisation efficace de l'énergie								-75,0	
Soutenir la récupération et la valorisation de la chaleur		-14,2	-	-11,8	-15,0	-34,0	-75,0		Réduction de 50 % des émissions de GES liées au chauffage des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels à l'horizon 2030 par rapport à 1990
Renforcer l'efficacité énergétique dans les bâtiments commerciaux et institutionnels ²⁴	ÉcoPerformance Bâtiments	-	-	-	-	-	-		
1.6.2 Remplacer l'énergie fossile par l'électricité et d'autres énergies renouvelables								-377,9	
Soutenir la conversion vers l'électricité dans les bâtiments résidentiels	Chauffez vert	-11,5	-12,0	-25,5	-33,2	-52,3	-134,5		
Soutenir la conversion vers l'électricité et d'autres énergies renouvelables dans les bâtiments commerciaux et institutionnels	ÉcoPerformance Bâtiments	-11,6	-12,7	-22,8	-27,8	-38,5	-113,4		
Soutenir la conversion du gaz naturel vers l'électricité, et la biénergie pour la gestion de la pointe		-5,0	-30,0	-40,0	-25,0	-25,0	-125,0		
Mettre en place des normes et des réglementations pour réduire l'utilisation des énergies fossiles		-0,9	-1,7	-1,0	-0,7	-0,7	-5,0		Dès 2021 pour les bâtiments neufs et 2023 pour les bâtiments existants, interdiction d'installer un système de chauffage au mazout
1.6.3 Éviter les émissions d'halocarbures								-97,6	
Récupérer les mousses isolantes des gros électroménagers pour éviter la libération d'halocarbures		-11,9	-12,4	-12,5	-11,5	-10,6	-58,9		
Appuyer la conversion des systèmes d'halocarbures vers des alternatives moins émissives	ÉcoPerformance - Halocarbures	-7,2	-6,3	-7,2	-7,2	-10,8	-38,7		100 % des gaz réfrigérants des climatiseurs et des réfrigérateurs récupérés, d'ici 2030

24. Des projets en efficacité énergétique pourront être réalisés à partir des sommes inscrites à l'action *Soutenir la conversion vers l'électricité et autres énergies renouvelables dans les bâtiments commerciaux et institutionnels*. Des sommes issues de la quote-part des distributeurs d'énergie soutiennent également la mise en œuvre de cette action.

Axes, objectifs, mesures et actions	Information complémentaire	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Dépenses par action 2021-2026 (M\$)	Dépenses par mesure 2021-2026 (M\$)	Cibles
1.7 Transformer les pratiques de construction et de rénovation		-8,3	-4,8	-2,3	-2,3	-2,5	-20,0	-20,0	
1.8 Réduire l’empreinte carbone du secteur agricole									
Appuyer l’extension du réseau triphasé		-4,7	-4,7	-4,7	-	-	-14,1	-32,8	
Autres mesures		-	-3,1	-4,5	-5,3	-5,9	-18,7		
1.9 Améliorer la gestion et la valorisation de la matière organique								-9,0	
Collecter et valoriser la matière organique en appuyant la construction d’installations de compostage et de biométhanisation		-3,5	-3,5	-2,0	-	-	-9,0		
1.10 Réduire la dépendance des réseaux autonomes envers les combustibles fossiles		-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0	-25,0	70 % de l’approvisionnement énergétique des réseaux autonomes d’origine renouvelable, d’ici 2025
1.11 Éviter la destruction et la dégradation des réservoirs de carbone		-0,3	-0,8	-0,9	-0,3	-0,4	-2,6	-2,6	
1.12 Augmenter le potentiel de séquestration des forêts commerciales		-24,5	-18,5	-16,5	-14,4	-14,4	-88,3	-88,3	
1.13 Mieux comprendre le rôle des milieux naturels dans l’atténuation		-3,5	-1,9	-3,1	-3,1	-3,2	-14,8	-14,8	
Sous-total axe 1		-917,5	-948,2	-1 040,7	-1 108,0	-1 124,8	-5 139,5	-5 139,3	
2. CONSTRUIRE L’ÉCONOMIE DE DEMAIN									
2.1 Accroître la place des secteurs économiques qui servent d’assise à la transition climatique									
2.1.1 Stimuler le développement des filières stratégiques pour la transition au Québec								-310,4	Augmenter de 50 % la production de bioénergies, d’ici 2030 Un minimum de 10 % de gaz naturel renouvelable dans le réseau en 2030
Favoriser le développement de produits innovants dans l’industrie des véhicules électriques		-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-30,0		
Appuyer le développement d’une filière de recyclage de batteries		-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-20,0		
Mettre en place une Stratégie de l’hydrogène vert et des bioénergies		-	-	-	-	-	-		
Implanter une réglementation exigeant l’injection dans le réseau gazier d’un minimum de gaz naturel renouvelable		-	-	-	-	-	-		
Soutenir la production et la distribution de gaz naturel renouvelable		-112,5	-	-	-24,5	-75,5	-212,5		
Soutenir l’innovation dans le domaine de l’hydrogène vert et des bioénergies	Y compris Technoclimat – Hydrogène (15 M\$) et Technoclimat - Bioénergies (30 M\$)	-14,0	-4,1	-3,3	-13,3	-13,2	-47,9		

Axes, objectifs, mesures et actions		Information complémentaire	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Dépenses par action 2021-2026 (M\$)	Dépenses par mesure 2021-2026 (M\$)	Cibles
2.2 Améliorer les pratiques d'affaires qui sont favorables à la transition climatique et à la résilience des entreprises			-0,3	-	-	-	-	-0,3	-0,3	
2.3 Stimuler l'innovation technologique, sociale et financière										
2.3.1 Soutenir l'innovation, de façon structurante, pour stimuler le développement de solutions de réduction d'émissions de GES									-58,5	
Appuyer l'émergence de technologies de réduction d'émissions de GES	Technoclimat – volet général		-10,7	-11,1	-11,0	-12,7	-13,0	-58,5		
2.3.2 Développer et soutenir des modes de financement non traditionnels			-2,5	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-14,5	-14,5	
2.4 Assurer l'adéquation des compétences de la main-d'œuvre avec les besoins de la transition climatique			-2,5	-2,6	-3,8	-3,7	-4,2	-16,8	-16,8	
Sous-total axe 2			-152,5	-30,8	-31,1	-67,2	-118,9	-400,5	-400,5	
3. RENFORCER LA RÉSILIENCE DU QUÉBEC FACE AUX IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES										
3.1 Protéger la santé, la sécurité et la qualité de vie des individus et des communautés										
3.1.1 Prévenir les risques à l'échelle des communautés (verdissement)			-5,3	-14,9	-21,0	-33,5	-36,6	-111,3	-111,3	
3.1.2 Prévenir les risques liés aux inondations			-24,3	-33,1	-37,0	-25,2	-0,9	-120,5	-120,5	
3.1.3 Prévenir les risques liés à l'érosion et à la submersion côtières et aux glissements de terrains			-10,0	-18,1	-18,0	-18,0	-19,0	-83,1	-83,1	
3.2 Adapter les infrastructures aux impacts des changements climatiques			-1,0	-1,0	-1,5	-1,5	-1,5	-6,5	-6,5	
3.3 Renforcer la capacité d'adaptation des secteurs économiques les plus vulnérables aux changements climatiques			-1,5	-1,5	-2,0	-2,0	-1,0	-8,0	-8,0	
3.4 Conserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes			-1,6	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6	-8,2	-8,2	
3.5 Préserver la qualité de vie des communautés nordiques			-1,0	-2,4	-2,6	-3,2	-3,2	-12,3	-12,3	
3.6 Acquérir et diffuser les connaissances nécessaires à l'adaptation aux changements climatiques			-3,0	-5,1	-6,4	-9,4	-10,5	-34,4	-34,4	
Sous-total axe 3			-47,7	-77,7	-90,1	-94,4	-74,3	-384,3	-384,3	
4. CRÉER UN ENVIRONNEMENT PRÉVISIBLE PROPICE À LA TRANSITION CLIMATIQUE										
4.1 Accélérer le changement par l'exemplarité de l'État										
4.1.1 Faire de l'État un catalyseur de changement									-1,0	
Adopter des technologies et des pratiques exemplaires en matière d'atténuation et d'adaptation	Bâtiments, parcs de véhicules, infrastructures, écoconditionnalité		-	-	-	-	-	-		Électrifier 100 % de ses automobiles, fourgonnettes, minifourgonnettes et VUS et 25 % de ses camionnettes pour 2030.
Soutenir des projets de vitrine technologique gouvernementale pour des projets d'innovation technologique et sociale en atténuation et en adaptation			-	-0,5	-0,5	-	-	-1,0		Accélérer le rythme d'installation de bornes de recharge dans ses propres édifices. En 2030, le parc immobilier du gouvernement a réduit de 60 % ses émissions de GES par rapport à 1990.
4.2 S'engager avec les partenaires dans la transition au Québec et à l'international										

Axes, objectifs, mesures et actions	Information complémentaire	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Dépenses par action 2021-2026 (M\$)	Dépenses par mesure 2021-2026 (M\$)	Cibles
4.2.1 Soutenir la mobilisation des citoyens, des organisations et des communautés du Québec		-4,2	-9,8	-12,6	-10,9	-6,4	-43,8	-43,8	
4.2.2 Soutenir le leadership des communautés autochtones dans la transition climatique		-1,4	-3,7	-3,7	-4,7	-5,7	-19,2	-19,2	
4.2.3 Renforcer la collaboration intergouvernementale et internationale		-0,4	-3,2	-5,8	-7,9	-5,8	-23,0	-23,0	
4.3 Intégrer les changements climatiques dans les politiques et pratiques									
Sous-total axe 4		-6,0	-17,2	-22,6	-23,4	-17,8	-87,0	-87,0	
5. DÉVELOPPER ET DIFFUSER LES CONNAISSANCES NÉCESSAIRES POUR GUIDER LA TRANSITION									
5.1 Mesurer et évaluer les émissions de GES, l'impact des changements climatiques et leurs tendances									
5.1.1 Maintenir et consolider les inventaires et les réseaux de suivi des émissions de GES et du climat		-2,8	-3,8	-2,9	-2,0	-2,1	-13,7	-13,7	
5.1.2 Évaluer les émissions de GES anticipés et les impacts projetés des changements climatiques		-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,5	-6,7	-6,7	
5.2 Renforcer les partenariats stratégiques									
5.2.1 Consolider les pôles d'expertise et les réseaux stratégiques du Québec								-23,5	
Renforcer l'expertise et la capacité du Consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques (Ouranos)		-1,5	-2,0	-2,5	-3,0	-3,5	-12,5		
Consolider au sein d'un réseau et développer l'expertise québécoise en matière de transition climatique		-	-1,5	-2,0	-3,0	-4,5	-11,0		
5.3 Évaluer les voies d'action les plus prometteuses		-1,4	-1,8	-2,1	-2,2	-3,2	-10,7	-10,7	
5.4 Diffuser les progrès en matière d'atténuation et d'adaptation		-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-1,8	-1,8	
Sous-total axe 5		-7,4	-10,8	-11,2	-11,9	-15,1	-56,4	-56,4	
TOTAL DES ACTIONS DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE		-2 255	-2 159	-2 380	-2 598	-2 687	-6 067	-6 067	
Gouvernance et expertise		-28	-28	-30	-30	-31	-146	-146	
Dépenses liées aux actions résiduelles du PACC 2013-2020		-196	-164	-74	-6	-1	-441	-441	
TOTAL		-2 479	-2 351	-2 484	-2 634	-2 719	-6 654	-6 654	

COMPARAISON DU CADRE FINANCIER DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2021-2026 AVEC LE CADRE FINANCIER PRÉSENTÉ DANS LE BUDGET 2020-2021

Le cadre financier présenté dans le budget 2020-2021 était de 6,2 milliards de dollars et il couvrait sept années financières (de 2019-2020 à 2025-2026). Il représentait 5,8 milliards de dollars sur la période 2021-2026, qui est effectivement couverte par le présent plan.

Depuis mars 2020, le gouvernement a ajouté des ressources de 967 millions de dollars au bénéfice de la lutte contre les changements climatiques.

- ▶ 300 millions de dollars sur deux ans ont été ajoutés pour contribuer à la relance économique.
- ▶ Une hausse de 667 millions de dollars sur cinq ans des revenus anticipés, provenant principalement du marché du carbone, a également été prise en compte.

L'écart restant entre le présent cadre financier et celui présenté dans le budget 2020-2021 provient du retrait de certaines mesures environnementales financées par des crédits budgétaires, mais non associées à la lutte contre les changements climatiques (154 millions de dollars). Celles-ci seront tout de même réalisées par les ministères responsables.

TABEAU 3

Réconciliation des dépenses totales
du Plan de mise en œuvre 2021-2026
sur 5 ans avec le budget 2020-2021
(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Dépenses prévues dans le budget 2020-2021	116	265	942	1 045	1 202	1 297	1 355	6 221
Dépenses prévues dans le budget 2020-2021 ajustées sur 5 ans			942	1 045	1 202	1 297	1 355	5 841
Le Point 2020 : utilisation de 300 M\$ du surplus cumulé du FECC			+200	+100	—	—	—	+ 300
Hausse des revenus pour le Plan de mise en œuvre 2021-2026			+264	+174	+118	+61	+50	+ 667
Retrait de mesures financées par des crédits budgétaires (réalisées en dehors du cadre du Plan de mise en œuvre 2021-2026)			– 50	– 42	– 21	– 18	– 23	– 154
Nouvelles dépenses totales			1 355	1 276	1 299	1 340	1 382	6 654

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Note : FECC : Fonds d'électrification et de changements climatiques

SIX PROJETS STRUCTURANTS DE TRANSPORT COLLECTIF ÉLECTRIQUE

Le Réseau structurant de transport en commun à Québec

Ce projet dotera la ville d'un réseau de transport en commun électrique digne d'une grande ville moderne, ce qui permettra une amélioration de la mobilité, notamment de la desserte des banlieues.

Les projets structurants de transport collectif électrique pour relier l'est et le nord-est de Montréal au centre-ville, de même que le sud-ouest de Montréal au centre-ville

Ces projets permettront d'améliorer la mobilité des Montréalais en contribuant au développement d'un réseau favorisant l'interconnexion et les temps de parcours compétitifs. Ils permettront de relier au centre-ville des secteurs traditionnellement mal desservis par le transport collectif et présentant un grand potentiel de développement.

Le projet structurant de transport collectif électrique dans les axes du boulevard Taschereau et du prolongement de la ligne jaune du réseau de métro

Ce projet vise l'implantation d'un mode structurant de transport collectif dans l'axe du boulevard Taschereau et dans l'axe du prolongement de la ligne jaune permettant de répondre aux besoins de mobilité de l'agglomération de la ville de Longueuil et de la couronne sud, dans l'optique d'offrir une solution de rechange concurrentielle à l'utilisation de l'automobile.

Il favorisera la consolidation du tissu urbain existant, en contribuant à la revitalisation des secteurs traversés et en favorisant l'interconnexion entre la ligne jaune du métro et le Réseau express métropolitain.

Le projet structurant de transport collectif électrique pour desservir le secteur de Chambly – Saint-Jean-sur-Richelieu

Ce projet a pour objectif de maximiser le rabattement vers le Réseau express métropolitain. Tenant compte des développements successifs réalisés aux abords des autoroutes 10 et 30, ce projet vise à augmenter l'utilisation du transport collectif et à réduire l'utilisation de l'auto solo dans des secteurs qui connaissent une bonne croissance démographique.

Les projets structurants de transport collectif électrique pour prolonger le Réseau express métropolitain à Laval

Ces projets visent à maximiser le potentiel du Réseau express métropolitain et à améliorer la mobilité est-ouest à Laval. En plus de réduire la congestion routière, ces projets contribueront à augmenter l'adoption du transport collectif à Laval et dans la couronne nord.

Le projet structurant de transport collectif électrique dans l'ouest de Gatineau

Ce projet vise à bonifier le service de transport en commun dans Gatineau par l'ajout d'un système structurant qui relie l'ouest de la ville au centre-ville d'Ottawa, en passant par le centre-ville de Gatineau.

En plus d'améliorer la mobilité durable et de réaliser un arrimage optimal des réseaux de transport collectif de la région métropolitaine Gatineau-Ottawa, le projet permettra de répondre aux besoins présents et futurs des citoyens, tout en offrant un service fiable, performant et concurrentiel.



**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec

